

**Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2006, dans le rapport M-428 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser un guide à l'usage du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie répertoriant les moyens permettant la mise en place du concept européen d'accessibilité pour tous. Ce département veillera à la formation des services dans ce sens;
- à l'informer des priorités retenues pour la mise en œuvre de ces moyens et de la planification des travaux;
- à indiquer dans les prochaines éditions des cartes publiées par la Ville de Genève (plan piétons, etc.) les cheminements qui n'ont pu être rendus durablement conformes au concept européen d'accessibilité pour tous.